

Province de Québec
M.R.C. de Bellechasse
PAROISSE DE LA DURANTAYE

AVIS PUBLIC

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions du nouvel article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1), avis public est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière,

Que lors de la séance ordinaire du 15 août 2016 a été déposé un projet de règlement relatif à l'établissement du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Que ce projet de règlement a pour objectif:

- D'ajouter une règle déontologique au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux en vigueur afin d'interdire aux employés de la municipalité de faire l'annonce de projets, de contrats ou de subvention lors d'une activité de financement politique à moins qu'une décision finale à ces dossiers a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Que ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire devant se tenir le 6 septembre 2016 à 20h00 à la grande salle de l'école Plein Soleil.

Que toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement et en obtenir copie au bureau municipal, situé au 539, rue du Piedmont à La Durantaye, durant les heures normales d'ouverture, soit les lundis, mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00 (midi).

Donné à La Durantaye, ce 26 août 2016.

Cindy Breton
Directrice générale et secrétaire-trésorière